

# LES RENCONTRES ARTISTIQUES

CLEA DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT-OMER

## Appel à candidatures en direction des journalistes pour

### 1 résidence-mission d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression (EMILE)

*Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique de nouvelle génération (CLEA+) de  
la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)*

*En partenariat avec  
la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Hauts-de-France  
le rectorat de l'académie de Lille,  
la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais,  
et le conseil départemental du Pas-de-Calais*

  
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

100%  
EAC

  
CAPSO  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PAYS DE SAINT-OMER

 62 Pas-de-Calais  
Mon Département

## La résidence-mission d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression (EMILE) de la CAPSO

**Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) est engagée depuis 2014 dans un contrat local d'éducation artistique en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DSDEN – Pas-de-Calais), et le conseil départemental du Pas-de-Calais ont souhaité étoffer le dispositif existant en proposant - en plus des trois résidences-mission artistiques et une MIAA dédiée aux professionnels de la petite enfance - une résidence-mission d'éducation aux médias, à l'image et à la liberté d'expression.**

Après deux conventions successives et des évaluations partagées, un contrat de nouvelle génération a été signé pour la période 2024-2026. Ce dernier est une réponse ajustée à la réalité et aux spécificités du territoire (culturelles, naturelles, sociales, économiques, etc.). Il permet de démultiplier les présences artistiques auprès de communautés spécifiques, notamment les professionnels de la petite enfance. Le contrat encouragera également à croiser l'expérience artistique et la découverte des ressources architecturales, paysagères et environnementales, dans le contexte du renouvellement de la convention Pays d'art et d'histoire pour la période 2024/2034.

La résidence-mission qui fait l'objet de ce présent appel à candidatures sera attribuée à un journaliste issu de tout support média (presse écrite, radio, audiovisuel ou web), soucieux de sensibiliser les habitants, notamment la jeunesse et les seniors, à l'information et à l'image.

Les actions mises en place devront permettre :

- D'appréhender le métier de journaliste dans sa diversité (recherche, rédaction...) et d'aborder les questions autour de l'éthique journalistique ;
- De sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;
- D'engager une réflexion sur la construction et la fiabilité de l'information ;
- De favoriser une meilleure connaissance et une pratique consciente des médias, des réseaux sociaux et d'Internet en général ;
- D'initier, de développer ou renforcer l'esprit critique des publics

### À propos du présent appel à candidatures

En vue de cette résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer, est donc recherché un journaliste professionnel (titulaire ou non d'une carte de presse) issu de tout support média (presse écrite, radio, audiovisuelle ou web).

Ce présent appel à candidatures est ouvert aux journalistes, français ou étranger, maîtrisant l'usage de la langue française (oral et écrit). Le/la journaliste devra fédérer autour de sa

présence et de sa démarche une large communauté : scolaire, éducative, associative et culturelle.

Il s'attachera à présenter son projet en précisant les articulations possibles avec le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, ses habitants, son histoire.

**Le journaliste retenu sera appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission aux dates ci-dessous précisées.**

**Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.**

**La période de résidence, à proprement parler, est prévue du 2 février au 30 mai 2026.** Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, soit dix-sept semaines, soit 85 jours ouvrés. Une semaine d'immersion aura lieu, en amont de la résidence, du lundi 22 septembre au vendredi 26 septembre 2025, afin d'offrir aux résidents un premier temps de découverte du territoire et des partenaires. Cette semaine sera à récupérer sur l'ensemble de la résidence.

Parallèlement à cette résidence-mission EMILE, trois résidences-mission artistiques et une résidence à destination du champ de la petite enfance auront lieu simultanément sur le territoire. De ce fait les échanges et interactions sont possibles et encouragées.

## Conditions financières

Le journaliste sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 12 000 euros net (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence (17 semaines) **ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros** (coût ajusté en fonction du statut du journaliste et du régime auquel il est affilié). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

**Il est demandé au journaliste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.**

### Frais annexes :

Pour le journaliste, **les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge par la communauté d'agglomération sur la base d'un forfait mensuel de 200€.**

**Le journaliste devant obligatoirement résider sur le territoire de l'agglomération pendant la durée de la mission, c'est également la collectivité qui met à disposition un logement adapté.**

Enfin, la collectivité prend également en charge un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence durant ces 4 mois.

**En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge du / de la journaliste.**

Lors de la semaine d'immersion, la CAPSO met à disposition du journaliste un logement pour la semaine. Une enveloppe destinée à couvrir les frais de bouche et le voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence est également prévue.

Chaque activité organisée en collaboration avec un journaliste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et du journaliste-résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler

## Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, soit dix-sept semaines de présence effective (85 jours au total), à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période du **2 février 2026 au 29 mai 2026**.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- Découverte/immersion en amont des résidences-mission

**Une phase de découverte du 22 septembre 2025 au 26 septembre 2025** d'une durée d'une semaine est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion.

Le journaliste est invité dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinées aux enseignants du premier et second degré et à tous les autres professionnels afin de faire connaissance.

Ces rencontres, très illustrées, inventives, laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec le journaliste.

**Dans le cadre cette semaine d'immersion**, les résidents sont invités à participer à une **rencontre premier contact**, animation pédagogique destinée aux enseignants du premier degré mais également ouverte aux enseignants du second degré et à d'autres professionnels. Cette rencontre, à laquelle les résidents sélectionnés doivent participer, se déroulera le **mercredi 23 septembre 2025**.

[Cette semaine sera à récupérer sur l'ensemble de la résidence.](#)

- Déploiement de la résidence-mission

**Au cours de cette seconde phase d'une durée de 17 semaines**, le journaliste rencontre un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc. A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter au journaliste accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et le travail du / de la journaliste leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se

questionner les publics dont elles ont la responsabilité.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 20 structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur.

## Le territoire d'action et les partenaires locaux

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission est la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer. Elle compte une population d'environ 105 000 habitants et regroupe 53 communes :



Aire-sur-la-Lys, Arques, Audincthun, Avroult, Bayenghem-lès-Eperlecques, Beaumetz-lès-Aires, Blendecques, Bomy, Campagne-lès-Wardrecques, Clairmarais, Coyecques, Delettes, Dennebrœucq, Ecques, Enguinegatte, Enquin lez Guinegatte, Eperlecques, Erny-Saint-Julien, Fauquembergues, Febvin-Palfart, Fléchin, Hallines, Helfaut, Herbelles, Heuringhem, Houle, Inghem, Laires, Longuenesse, Mametz, Mentque-Nortbécourt, Merck-Saint-Liévin, Moule, Nordausques, Nort-Leulinghem, Quiestède, Racquinghem, Reclinghem, Renty, Roquetoire, Saint-Martin-d'Hardinghem, Saint Martin lez Tatinghem, Saint-Augustin, Saint-Omer, Salperwick, Serques, Théroouanne, Thiembronne, Tilques, Tournehem-sur-la-Hem, Wardrecques, Wites, Wizernes, Zouafques.

Afin de faire plus ample connaissance avec le territoire, les liens suivants vous dirigent sur des sites internet dédiés à la communauté d'agglomération ainsi qu'à la ville de Saint-Omer :

<http://www.ca-pso.fr/>  
[www.ville-saint-omer.fr/](http://www.ville-saint-omer.fr/)  
[www.patrimoines-saint-omer.fr/](http://www.patrimoines-saint-omer.fr/)  
[www.tourisme-saintomer.com/](http://www.tourisme-saintomer.com/)

**Un site internet dédié au contrat local d'éducation artistique de la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer existe également :**

[www.rencontresartistiques.fr](http://www.rencontresartistiques.fr)

Le territoire est traversé par 4 circonscriptions scolaires : les inspections académiques Saint-Omer 1 ; Saint-Omer 2 ; Aire-sur-la-Lys et Saint-Pol-sur-Ternoise. Cela représente pour l'enseignement public et privé :

- 88 écoles maternelles et élémentaires ;
- 12 collèges : collège de l'Esplanade et collège de la Morinie à Saint-Omer, collège Pierre Mendès France à Arques, collège Blaise Pascal à Longuenesse, collège René Cassin à Wizernes, collège privé Saint Bertin et collège Notre-Dame de Sion à Saint-Omer, collège privé La Malassise à Longuenesse, collège privé Sainte-Marie à Aire-sur-la-Lys, collège Jean Jaurès à Aire-sur-la-Lys, collège François Mitterrand à Théroouanne, collège Monsigny à Théroouanne ;
- 8 lycées et lycées professionnels : lycée général et technologique Alexandre Ribot à Saint-Omer, lycée général et technologique Blaise Pascal à Longuenesse, lycée technologique privé Saint Denis à Saint-Omer, Lycée professionnel LYPSO à Saint-Omer, lycée général privé La Malassise à Longuenesse, lycée général privé Notre-Dame-de-Sion à Saint-Omer, Lycée agricole privé Sainte-Marie, Lycée polyvalent Vauban à Aire-sur-la-Lys ;
- Enseignement supérieur : l'EILCO (école d'ingénieurs littoral Côte d'Opale) et l'ISCID-Co (institut supérieur de commerce international de Dunkerque - Côte d'Opale) et l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI).

Ces différents établissements d'enseignement ou de formation, dont la liste n'est pas close, constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe d'actions culturelles.

Par ailleurs, il existe, sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents candidats.

Citons sans être toutefois exhaustifs :

- Les instituts médico-éducatifs ;

- Les centres de loisirs communaux ;
- Les centres sociaux du territoire (l'association Community à Arques, le centre social et culturel à Saint-Omer, l'espace socio-culturel de la Lys à Aire sur la Lys et l'Escal - espaces socio-culturels & d'animations à Longuenesse)
- L'E2C (l'école de la deuxième chance) antenne de Saint-Omer ;
- La maison de l'insertion professionnelle et de l'emploi (MIPE) du Pays de Saint-Omer
- La maison des ados de Saint-Omer ;
- Les centres spécialisés (CAT, APEI, MAS, etc.) ;
- Les estaminets de randonnées ;
- La maison du jeune réfugié - France Terre d'Asile à Saint-Omer ;
- (...)

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe d'actions culturelles.

Enfin, il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence du / de la journaliste. Ces structures sont :

- Le conservatoire à rayonnement départemental d'agglomération ;
- La Barcarolle, établissement public de coopération culturelle dédiée au spectacle vivant ;
- Les musées de la ville de Saint-Omer ;
- La bibliothèque d'agglomération de Saint-Omer, les médiathèques et les bibliothèques communales et la bibliothèque départementale de prêt (BDP), antenne de Lillers, la BULCO ;
- Le Pays d'art et d'histoire, L'Agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer
- La Coupole, centre d'histoire et de mémoire du Nord-Pas-de-Calais et le Planétarium ;
- Le parc naturel des caps et marais d'Opale ;
- L'association d'art contemporain Espace 36 ;
- L'espace culturel Aréa ;
- Le pôle culturel l'Arrêt Création ;
- L'association A Travers Champs ;
- La compagnie Le Sceau du Tremplin ;
- Le comité d'Histoire du Haut Pays ;
- L'association Au fournil des Morins
- Eden 62
- La Maison du Marais
- Les associations culturelles du territoire (...)

Des médias locaux :

- La Voix du Nord
- L'indépendant du Pas-de-Calais
- RDL Radio
- L'Echo de la Lys

- Delta FM
- NRJ Nord Littoral

Les partenaires signataires souhaitent donner au contrat local d'éducation artistique un caractère généraliste. Toutefois dans un souci d'efficacité, ils proposent, sans que cela ait le moindre caractère d'exclusivité, que les actions du CLEA soient en phase avec un certain nombre de réalités ou d'événements culturels de l'agglomération.

#### 4. Mission proposée au journaliste-résident

Convaincue de la pertinence de cette proposition pour les publics et les acteurs éducatifs de son territoire, [la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer](#) entend poursuivre son engagement en faveur de l'éducation aux médias pour l'année scolaire 2025/2026 en invitant un journaliste professionnel dans le respect de son indépendance.

##### Ceci afin :

- de fédérer tout un réseau de professionnels ayant en charge la responsabilité d'un public diversifié (de la maternelle aux séniors, aux publics éloignés, aux personnes en situation de handicap, aux détenus, etc.) pour mener à bien des actions d'éducation aux médias ;
- d'accompagner, sur une durée de quatre mois, des équipes volontaires d'acteurs de l'enseignement, de l'éducation et de la culture (professeurs, conseillers pédagogiques, éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, réseau des bibliothèques, responsables associatifs, etc.) dans la production et la co-production de ressources et outils pédagogiques afin d'encourager à une meilleure perception des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression au sein de leurs structures ;
- de prendre en compte, en un tel projet, sans qu'il y ait pour autant instrumentalisation, les objectifs pédagogiques, éducatifs, culturels et de développement de pratiques portés et exprimés par les équipes engagées ;
- d'envisager cette action comme un jalon susceptible de nourrir, de prolonger, d'enrichir, éventuellement de questionner sa propre démarche de journaliste ;
- de venir résider, accompagné(e), si la chose est possible, d'un ensemble de productions journalistiques déjà réalisées (reportages, articles, émissions d'informations, photo-reportages, web-documentaires, blogs, etc.) à des fins de diffusion intensive sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, durant la période de résidence, voire dès l'amont de celle-ci, en lieux divers ;
- de renforcer les actions menées au niveau national par des associations qui interviennent auprès des jeunes, dans le cadre scolaire ou en dehors du temps scolaire ;

Le journaliste proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :

- Des actions de formation à destination des acteurs éducatifs. Ce volet constitue un axe majeur de la résidence dans la mesure où il est le plus susceptible d'inciter les professionnels à s'engager activement dans une dynamique collective autour de l'éducation aux médias et à en faire bénéficier leurs publics ;

- Des actions éducatives en direction des publics ;
- La diffusion des productions du/de la journaliste invité(e), temps de conférences/débat/échanges.

Il est par ailleurs précisé au journaliste candidat que la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer mène l'action en lien avec le réseau intercommunal des bibliothèques composé de 30 bibliothèques dont la BAPSO (Bibliothèque d'agglomération du Pays de Saint-Omer).

## 5. Accompagnement

C'est la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (et plus précisément son service culture), qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires, à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action.

À ce titre, la **communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer** :

- **Accompagne** le journaliste afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- **Veille** aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- **Organise** techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- **Veille** particulièrement à la **diffusion** maximale du travail du / de la journaliste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur la totalité du territoire d'action ;
- **Facilite** avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, **les rencontres avec les équipes pédagogiques** et aide à la réalisation des actions culturelles qui peuvent en naître ;
- **Facilite** avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif **les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs** et aide à la réalisation des actions culturelles qui peuvent en naître ;
- **Organise la communication** en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- **Assure** la gestion administrative de la résidence (paiement du journaliste, gestion du budget...).

**Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :**

- **Accompagnent** le journaliste et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des projets d'éducation aux médias avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (DRAEAC et DSDEN) ;
- **Organisent** des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec le/la journaliste retenu. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la **rencontre premier contact** qui est ici en jeu (\*).

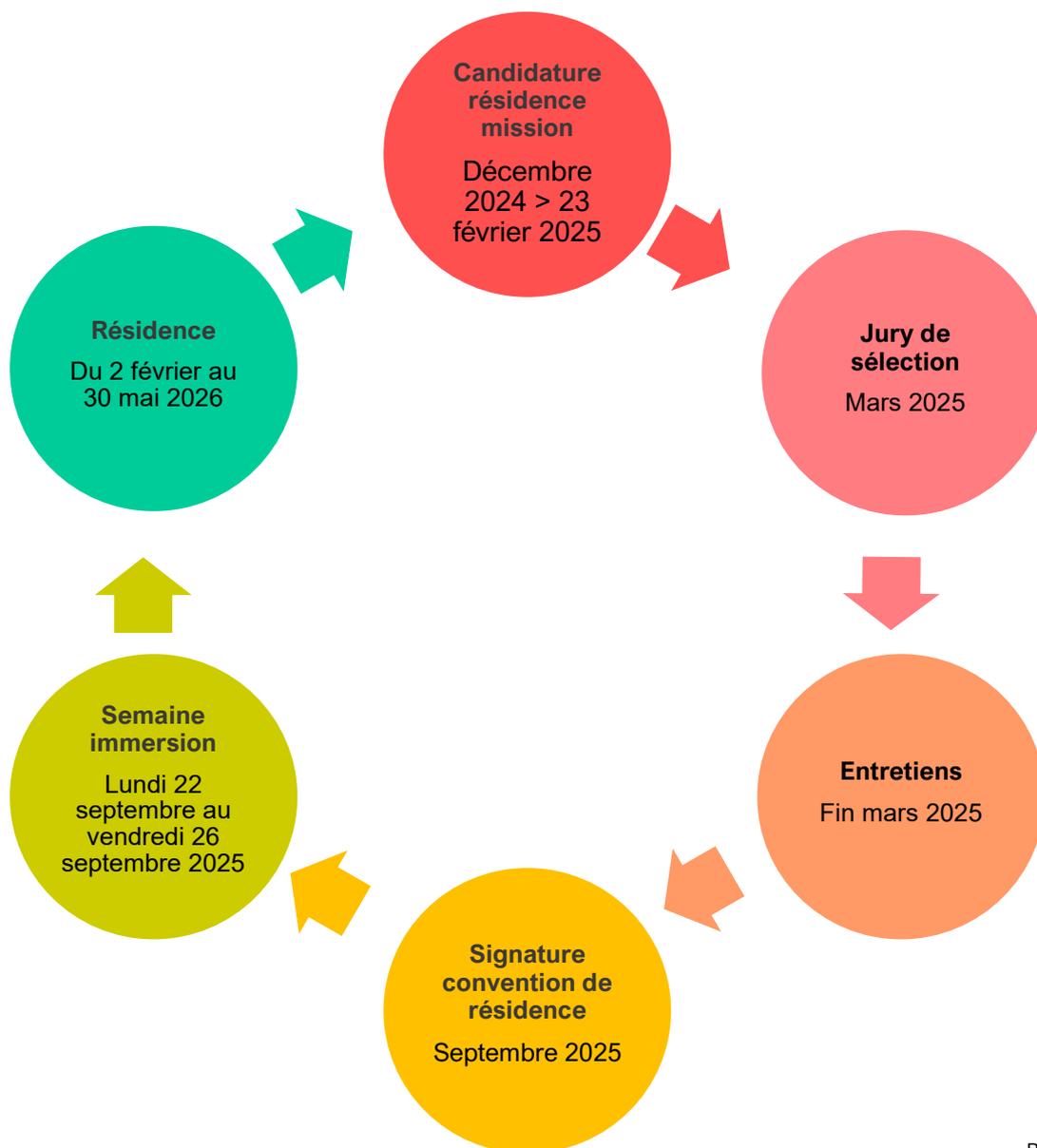
Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil du journaliste. En vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer.

(\*) **Télécharger le document « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » [sur le site de la DRAC Hauts de France](#)**

## 6. Processus de sélection du journaliste et déroulement de la résidence



## 7. Transition écologique

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques.

Le présent appel à candidatures invite ainsi les candidats à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale, environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

## 8. Faire acte de candidature

Chaque journaliste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- À prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » à télécharger sur le site de la DRAC Hauts de France. Ce texte fait office de cahier des charges et se veut à ce titre précis et descriptif
- À bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Si vous êtes journaliste professionnel, français ou étranger, désireux d'accompagner les différentes équipes de professionnels qui sont, sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer, en charge ou en responsabilité d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes, en temps scolaire/universitaire ou péri et hors scolaire/universitaire, dans leur envie de dynamique collective en faveur d'une éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression, soyez-en remercié.

Il vous suffit alors d'adresser par voie électronique uniquement, avant le dimanche 23 février dernier délai, à l'adresse suivante : [t.caumartin@ca-pso.fr](mailto:t.caumartin@ca-pso.fr) (sujet : **CLEA CAPSO 2025 – Résidence EMILE**) un dossier unique sous format PDF comprenant :

- un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courrier gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées ;
- votre curriculum vitae ;
- si déjà disponible, un dossier faisant état de celles de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre ;
- Un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

**Ceci, pour le dimanche 23 février 2025 à 0h00 dernier délai.**

Dans le cas où le journaliste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter son travail, des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale, à l'adresse suivante

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLÉA. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront à partir **du 15 mars 2025**. Les noms des artistes seront annoncés **au plus tard fin avril 2025**

Il est précisé que si le ou la journaliste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même journaliste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi. Le nom du journaliste retenu sera annoncé début avril 2025.

**Contact / demande de renseignements complémentaires / envoi de pièces complémentaires :**

**Thomas Caumartin**  
**Coordinateur du CLEA**  
Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer  
**2 rue Albert Camus - CS 20079**  
**62 968 Longuenesse cedex**

[t.caumartin@ca-pso.fr](mailto:t.caumartin@ca-pso.fr) – 03 74 18 2003 74 18 20 15